

# Appel à projets 2015

## Allez les filles !

---

La pratique physique et sportive, facteur de développement pour les jeunes filles des territoires sensibles ou isolés

*Date limite de réception des dossiers: 23 janvier 2015*

### Contexte

À l'adolescence, les filles sont trois fois moins nombreuses que les garçons à faire du sport, les adolescentes des quartiers populaires et des zones rurales isolées étant particulièrement touchées par ce décrochage. Depuis 2005, la Fondation de France a financé plus de 300 projets encourageant la pratique sportive régulière des jeunes filles.

Les causes de leur effacement dans le milieu sportif sont complexes: image de soi à l'adolescence, exigences des familles, pression sociale, priorité donnée aux garçons, offre sportive insuffisamment adaptée aux jeunes filles...

Les pratiques sportives sont également très «sexuées»: un garçon sur quatre joue au foot (contre 4% des filles seulement), et une fille sur quatre fait de la danse (contre 1% seulement des garçons).

Enfin, et malgré les progrès réalisés, le sport reste un monde d'hommes: sur la période 2013-2016 et pour l'ensemble des fédérations sportives françaises, les femmes représentent 12,5% des présidences, 23% des secrétariats généraux et 13,5% des trésoriers. Seules 7 femmes sont directrices techniques nationales dans les 117 fédérations.

Le sport représente pourtant un formidable outil de prévention santé mais aussi de dépassement de soi, d'intégration dans un collectif, d'indépendance et de prise de responsabilité. Il peut ainsi constituer un outil d'éducation, de développement et d'émancipation des jeunes filles.

### Objectif

La Fondation de France soutiendra des projets ayant pour objectif de favoriser la pratique sportive régulière des jeunes filles de 12 à 25 ans qui en sont les plus éloignées. Les quartiers populaires sont les territoires prioritaires d'Allez les filles! Les projets issus des zones rurales isolées peuvent aussi candidater.

### Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif (association, centre social, club sportif, établissement scolaire, club de prévention, centre éducatif, collectivité locale...), possédant une expérience avérée dans l'accompagnement des jeunes filles, et justifiant d'une bonne connaissance du contexte et d'un bon ancrage dans son territoire. Le projet devra démontrer l'existence d'une double compétence sociale et sportive, qui pourra être détenue par le porteur de projet ou développée à travers un partenariat.

## Critères de sélection

L'expérience montre que la réussite de tels projets passe par plusieurs facteurs : excellente connaissance du territoire, capacité des structures à mobiliser les jeunes filles et leur entourage dès la conception du projet, capacité à offrir une pratique sportive adaptée et régulière, et combinaison de plusieurs dimensions, sportive, éducative et sociale. La Fondation de France pré-sélectionnera les projets au regard des critères suivants :

- le dossier doit être complet et correctement rempli ;
- les jeunes filles doivent nécessairement avoir été pré-identifiées. Les projets pour lesquels les jeunes filles sont associées dès la phase de conception seront favorisés ;
- elles doivent être issues de territoires où elles ont peu accès à une pratique sportive adaptée à leurs besoins, soit les quartiers populaires en priorité, soit les zones rurales isolées ;
- la pratique sportive doit être hebdomadaire ;
- le projet doit avoir une double dimension sociale et sportive.

Les projets pré-sélectionnés feront l'objet d'une instruction sur la base des critères suivants :

- l'opportunité de la demande par rapport aux constats et aux besoins repérés : pertinence du diagnostic, adéquation de la réponse, expérience et ancrage territorial du porteur de projet ;
- les modalités d'adaptation de l'offre sportive aux besoins des jeunes filles : conditions d'accessibilité, modalités et niveau de l'encadrement, possibilités d'ouverture sur l'extérieur, pédagogie retenue, accompagnement proposé... ;
- la mobilisation et la qualité des partenariats techniques (ex. : articulation club sportif/centre social) et financiers (ex. : recherche de co-financements) : le porteur de projet devra obligatoirement démontrer l'existence d'une double compétence sportive et sociale mobilisée à travers ce projet ;
- l'implication des adolescentes dans la mise en œuvre et le suivi des activités ;
- la mobilisation des interlocuteurs de proximité (famille, entourage scolaire ou professionnel...) sera particulièrement encouragée ;
- le potentiel de développement dans la durée et/ou de reproductivité.

## Modalités de soutien

La Fondation de France privilégiera les projets pluriannuels. La recherche de co-financements est obligatoire pour la première année du projet. La Fondation de France conditionnera son financement des années suivantes à l'acquisition avérée des co-financements sollicités.

Le projet peut inclure, outre la pratique sportive, des actions de formation, de capitalisation et de mise en réseau des acteurs sur cette thématique.

Par ailleurs, la Fondation de France peut mettre à disposition conseil et expertise, sous forme de « chèques-consultant » pour aider le porteur de projet à améliorer la qualité de son projet.

### Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- le fonctionnement des activités régulières des structures ;
- les projets strictement événementiels, non inscrits dans le temps et ne permettant pas une pratique sportive régulière ;
- les formations diplômantes ;
- la compétition de haut niveau ;
- les projets qui seront terminés au moment où interviendra le financement de la Fondation de France.

## Aide méthodologique complémentaire



### Comment agir pour l'environnement ?

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement du projet retenu dans le cadre de cet appel à projets. Destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances, elle pourra financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques.

## Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org) (rubrique *Trouver un financement*).

**Dûment rempli et accompagné des annexes demandées, les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le 23 janvier 2015 aux délégations régionales concernées (cf. carte) ou au siège de la Fondation de France pour les projets non couverts par ces délégations.**

**Les dossiers doivent être envoyés par courrier électronique et courrier postal, accompagnés des annexes, en deux exemplaires.**

Seuls les dossiers complets et respectant cette procédure seront acceptés. Ils feront l'objet d'une présélection. Les porteurs de projets présélectionnés seront informés courant février 2015. Après instruction, ces projets présélectionnés seront examinés par un comité d'experts en mai 2015.

### France (hors délégations)

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 90  
E-mail: [allezlesfilles@fdf.org](mailto:allezlesfilles@fdf.org)

### Nord Pas-de-Calais Picardie

29 Grand'Rue  
59100 Roubaix  
Tél.: 03 20 11 80 90  
E-mail: [nord@fdf.org](mailto:nord@fdf.org)

### Bretagne

8, rue du Pré Botté  
35000 Rennes  
Tél.: 02 99 38 24 22  
E-mail: [bretagne@fdf.org](mailto:bretagne@fdf.org)

### Pays de Loire

5, rue Columelle  
44000 Nantes  
Tél.: 02 51 83 20 70  
E-mail: [loire@fdf.org](mailto:loire@fdf.org)

### Aquitaine

16, rue Montesquieu  
33000 Bordeaux  
Tél.: 05 56 52 03 07  
E-mail: [aquitaine@fdf.org](mailto:aquitaine@fdf.org)

### Lorraine-Alsace

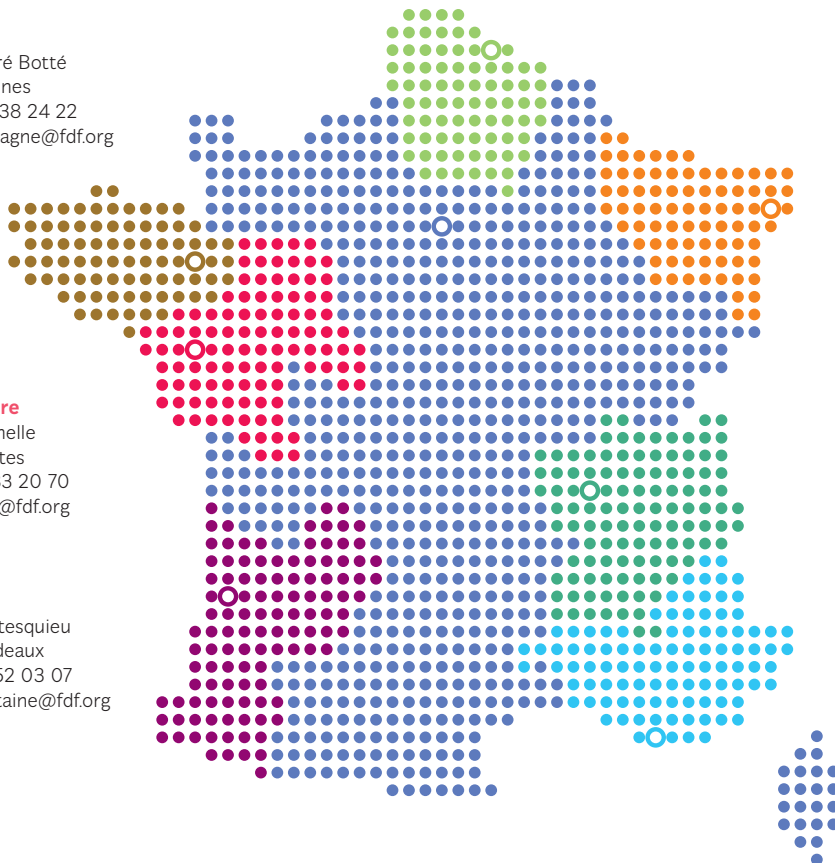
10, rue Sainte-Marguerite  
67083 Strasbourg cedex  
Tél.: 03 88 22 78 68  
E-mail: [lorraine@fdf.org](mailto:lorraine@fdf.org)

### Rhône-Alpes

19, rue de l'Arbre Sec  
69001 Lyon  
Tél.: 04 72 10 92 30  
E-mail: [rhone@fdf.org](mailto:rhone@fdf.org)

### Provence - Côte d'Azur

42, rue Montgrand  
13006 Marseille  
Tél.: 04 91 90 08 77  
E-mail: [provence@fdf.org](mailto:provence@fdf.org)



# À vos projets !

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.



Avec les 744 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 140 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 00  
Fax: 01 44 21 31 01  
[fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)

Fondation  
de  
France